



Secrétariat

Distr.
LIMITÉE

ST/SG/AC.6/1997/L.1
23 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE D'EXPERTS CHARGÉ D'EXAMINER
LE PROGRAMME D'ADMINISTRATION
ET DE FINANCES PUBLIQUES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Treizième réunion
27 mai-4 juin 1997
Point 3 de l'ordre du jour
provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.

La Réunion doit élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Questions de fond :

Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire ont été définies à partir des recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/225 sur l'administration publique et le développement.

- a) Instaurer les conditions d'une bonne administration publique

La notion de bonne administration publique se rapporte à l'exercice légitime de l'autorité pour gérer les affaires d'un pays dans l'intérêt de son peuple. En ce sens, elle couvre, outre la notion traditionnelle de bonne gestion des affaires publiques, des questions plus vastes comme l'interaction entre l'État et la société, le rapprochement des points de vue et le développement d'un esprit de réconciliation dans la société et le lien entre la transition politique et les institutions. On examinera sous ce titre des questions telles que la mise en place de l'autorité, le renforcement des capacités d'intervention de la société civile, la transition politique, la paix, la réconciliation et la stabilité (document ST/SG/AC.6/1997/L.2).

- b) Améliorer le professionnalisme, les valeurs éthiques et l'image de la fonction publique

La recrudescence d'intérêt pour l'éthique administrative indique que de nombreux gouvernements sont de plus en plus résolus à aborder cette question de front et montre que les réformes de l'administration publique n'aboutiront à rien si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour entretenir l'éthique administrative. On examinera sous ce titre des questions telles que la mise en valeur des ressources humaines et le professionnalisme dans la fonction publique, les éléments fondamentaux d'un code déontologique de l'administration, la transparence, la lutte contre la corruption et l'amélioration de l'image de la fonction publique (document ST/SG/AC.6/1997/L.3).

- c) Repenser l'État pour favoriser le développement social

Dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que dans les résultats d'autres rencontres internationales, une place importante a été faite à la nécessité de transformer radicalement les politiques économiques et sociales afin de réagir contre la dégradation de la situation sociale dans le monde. Les questions abordées sous ce titre seront notamment les suivantes : intégration des politiques économique et sociale; réforme de la gestion publique en vue de renforcer les capacités de l'État en matière de services sociaux de base; filets de sécurité sociaux, y compris les formes traditionnelles de la solidarité; décentralisation et participation des collectivités et des individus à la formulation des politiques sociales de leur pays; formation de capital humain; gestion sociale (document ST/SG/AC.6/1997/L.8).

- d) Créer des conditions favorables au développement du secteur privé

Il est de plus en plus généralement admis que l'existence d'un environnement porteur est indispensable pour favoriser l'épanouissement de l'esprit d'entreprise et la privatisation de l'économie en vue de sa croissance et en vue du développement durable. Aussi les questions examinées sous ce titre seront-elles par exemple : conditions favorables au développement du secteur privé; cadre législatif et institutionnel à mettre en place pour défendre le droit de propriété et assurer le respect des obligations contractuelles; infrastructure en matière d'énergie, de transports et de communication; politique du crédit et institutions de crédit, y compris en ce qui concerne le microcrédit; protection des groupes vulnérables; privatisation, réorganisation et réforme des entreprises publiques; sous-traitance des activités de l'État (documents ST/SG/AC.6/1997/L.6 et L.7).

- e) Renforcement des aptitudes de l'État en ce qui concerne les ressources financières : mobilisation, gestion et transparence

Un des éléments importants d'une bonne gestion des affaires publiques consiste à faire en sorte que toutes les ressources dont disposent les pouvoirs publics pour accomplir leur mission soient mobilisées et gérées de la façon la plus efficace et la plus productive. Les questions abordées sous ce titre seront par exemple : politiques de stabilisation et gestion du secteur public; gestion des dépenses publiques; mobilisation de moyens nationaux et étrangers;

politique fiscale, administration de la fiscalité et fiscalité internationale (documents ST/SG/AC.6/1997/L.4 et L.5).

5. Examen du programme d'administration et de finances publiques de l'ONU :

a) Examen du programme et orientations futures

On procédera à un examen général des activités entreprises au titre du programme, ainsi que des modifications à y apporter, au vu du débat consacré aux questions de fond, afin de renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine de l'administration publique et du développement au profit des pays intéressés, qu'ils soient en développement ou en transition.

On examinera également le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 (document ST/SG/AC.6/1997/L.9).

b) Mise en place d'une bourse d'échange d'informations par l'ONU

Depuis la création du programme d'administration publique, l'ONU a assuré en permanence la fonction de bourse d'échange pour l'information et les études en la matière. La reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale a été l'occasion de discussions et de décisions concernant la revitalisation de cette fonction, ce qui a montré qu'il existait une demande de plus en plus forte pour un système d'information exploitant tous les avantages des techniques actuelles. La réunion permettra de faire le point de la question et d'examiner les projets y relatifs (document ST/SG/AC.6/1997/L.10).

c) Coordination avec les autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies

On examinera également les programmes et activités des autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies en matière d'administration et de finances publiques et on proposera des principes et des solutions pratiques pour améliorer la coordination. À cette fin, un groupe de travail consultatif interinstitutions sera réuni le 3 juin 1997 (document ST/SG/AC.6/1997/L.9).

7. Adoption du rapport de la treizième réunion du Groupe d'experts

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général présentera au Conseil économique et social, à sa session ordinaire de 1997, un rapport sur la treizième réunion du Groupe d'experts. Il est donc prévu que celui-ci adopte à l'intention du Secrétaire général un rapport sur ses délibérations et ses recommandations.
